INITIALES DU MAIRE

2021-04-68

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Canton CLERMONT
Sauvage - Grandiose - Vraie

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal en vidéo conférence, mardi le 4 mai 2021 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Stéphanie Pelletier, Bruneau Therrien, Robert Paquette, Viky Goyette, Michael Dupuis-Souligny et Julie Therrien, formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Céleste.

Était également présente, madame Huguette Audet, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

2021-05-69

1.1 DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE par le décret numéro 1145-2020 du 28 octobre 2020, le gouvernement a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QUE par l'arrêté numéro 2020-094 du 22 novembre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a également pris certaines mesures afin de protéger la population, dont permettre au conseil de siéger à huis clos et autoriser les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution ou annotation

à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence; 20-184

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et unanimement résolu :

- **QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence;
- **QU'UN** enregistrement audio de la présente séance soit disponible à la Municipalité de Clermont.

2021-05-70

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Viky Goyette, appuyé de monsieur Bruno Therrien et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
   1.1. Déroulement de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2021
4. Approbation des dépenses de la Municipalité du mois d'avril 2021.
5. Approbation des dépenses des lots intra municipaux du mois d'avril 2021.
6. Correspondance
7. Rapport des élus
8. Période de questions
9. Diverses résolutions :
   9.1. Avis de motion : Projet de loi 67
   9.2. Représentant du secteur nord Corporation du transport public adapté.
   9.3. Délivrance des permis et règlementation.
   9.4. Budget pour embellissement.
   9.5. Comité de sélection pour ouverture des soumissions Déneigement 2021-2022.
   9.6. Autorisation pour signer pour et au nom de la municipalité.
   9.7. Demandes de dérogation mineure Éric Désilets.
   9.8. Demande de dérogation mineure Laurent Larivière.
   9.9. Clé du garage.
   9.10. Renouvellement : Ressource pour personnes handicapées.
   9.11. Vendre ponceau 8' x 50'.
   9.12. Changer ponceau Petit Quatre (dans la courbe).
   9.13. Camp de jour.
   9.14. Journal local.
   9.15. Projet reconnaissance finissants cohorte 2020-2021.
   9.16. Contrat de travail directrice générale.
   9.17. Entretien ménager.
   9.18. Désinfection des parcs.
   9.19. Entretien des pelouses (début).
10. Sujets divers
   10.1. Pafio
   10.2. Chiens problématiques
11. Clôture de l'assemblée

2021-05-71

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2021.

Il est proposé par madame Julie Therrien, appuyé de madame Stéphanie Pelletier et unanimement résolu que le procès-verbal de séance ordinaire du 8 avril 2021 soit approuvé tel que présenté.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

2021-5-72

N° de résolution ou annotation

4. APPROBATION DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DU MOIS D'AVRIL 2021.

Il est proposé par madame Julie Therrien appuyé de madame Viky Goyette et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois d'avril et ce pour un montant de 35 605.13$, incluant les salaire au montant de 6 323.83$, tel que présentées.

2021-05-73

5. APPROBATION DES DÉPENSES DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DU MOIS DE D'AVRIL.

Il est proposé par madame Julie Therrien appuyé de madame Viky Goyette et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois d'avril et ce pour un montant de 21 388.11$ tel que présentées.

6. CORRESPONDANCE

7. RAPPORTS DES ÉLUS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. DIVERSES RÉSOLUTIONS

9.1 AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Robert Paquette pour le projet de règlement #237 modifiant le règlement 227 sur la gestion contractuelle.

9.2 REPRÉSENTENT DU SECTEUR NORD CORPORATION DU TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ Non retenue

9.3 DÉLIVRANCE DE PERMIS ET RÈGLEMENT Reportée

9.4 BUDGET POUR EMBELLISSEMENT Non retenue

9.5 COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES OUVERTURES DE SOUMISSIONS DÉNEIGEMENT 2021-2022 Non retenue

9.6 AUTORISATION POUR SIGNER POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ Reportée

2021-05-74

9.7 DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 4 466 576

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Désilets désire construire un garage aux dimensions de 28 pieds de largeur par 52 pieds de longueur à l'intérieur des limites de la propriété, soit d'une superficie de 1 456 pieds carrés, dans la marge avant de la résidence. Le garage remplacerait un garage existant situé au même endroit que présentement d'une dimension de 26' x 30'.

CONSIDÉRANT QUE L'article 4.4.6.3 du règlement de zonage prévoit que les garages ou dépendances ne peuvent être implantés que dans les cours arrière ou latérales.

CONSIDÉRANT QUE Ce même article prévoit également qu'un garage ne logeant qu'un seul véhicule ne peut avoir une superficie supérieure à 600 pieds carrés ou 400 pieds carrés par véhicule si pour plus d'un véhicule. Le garage tel que présenté au plan accompagnant la présente demande de dérogation permettrait d'abriter trois véhicules. La superficie prévue ne respecte pas la règlementation à cet égard.

CONSIDÉRANT QUE La demande de dérogation mineure a pour objet d'autoriser la construction du garage dans la marge avant de la résidence, compte tenu qu'il s'agit d'une propriété riveraine, ainsi

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution ou annotation

qu'aux dimensions indiquées dans la présente demande de dérogation.

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé de madame Viky Goyette et unanimement résolu d'entériner la dérogation mineure du 108 chemin du Lac castor, Saint-Vital de Clermont, tel que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

2021-05-75

9.8 DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 4 466 574

CONSIDÉRANT QUE M. Laurent Larivière désire construire un abri d'auto fermé sur trois côtés aux dimensions de 24 pieds de largeur par 32 pieds de longueur à l'intérieur des limites de la propriété, mais dans la marge avant de la résidence.

CONSIDÉRANT QUE L'article 4.4.6.3 du règlement de zonage prévoit que les garages ou dépendances ne peuvent être implantés que dans les cours arrière ou latérales.

CONSIDÉRANT QUE Ce même article prévoit également qu'un garage ne logeant qu'un seul véhicule ne peut avoir une superficie supérieure à 600 pieds carrés ou 400 pieds carrés par véhicule si pour plus d'un véhicule. L'abri d'auto tel que présenté au plan accompagnant la présente demande de dérogation permettrait d'abriter trois véhicules. La superficie prévue respecte la règlementation à cet égard.

CONSIDÉRANT QUE La demande de dérogation mineure a pour objet d'autoriser la construction de l'abris pour véhicules à la localisation identifiée sur le plan joint en annexe à la présente demande, soit dans la marge avant, compte tenu qu'il s'agit d'une propriété riveraine.

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé de madame Viky Goyette et unanimement résolu d'entériner la dérogation mineure 104 chemin du Lac castor, Saint-Vital de Clermont,tel que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

9.9 CLÉ DU GARAGE Non retenue

2021-05-76

9.10 RENOUVELLEMENT : RESSOURCE POUR PERSONNES HANDICAPÉES.

Il est proprosé par monsieur Robert Paquette, appuyé de madame Julie Therrien que la municipalité renouvelle son adhésion à la Ressource pour personnes handicapées d'Abitibi-Témiscamingue au montant de 50$.

9.11 VENDRE PONCEAU 8' X 50' Non retenue

9.12 CHANGER PONCEAU PETIT QUATRE Reportée

9.13 CAMP DE JOUR Reportée

9.14 JOURNAL LOCAL Non retenue

9.15 PROJET RECONNAISSANCE FINISSANTS COHORTE 2020-2021 Reportée

9.16 CONTRAT DE TRAVAIL DIRECTRICE GÉNÉRALE Reportée

2021-05-77

9.17 ENTRETIEN MÉNAGER.

CONSIDÉRANT QUE madame Nadia Morasse est à l'emploi de la municipalité pour l'entretien des locaux.

CONSIDÉRANT QUE la situation de pandémie a occasionné la fermeture de la salle municipale, de la maison des jeunes, de la salle

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution ou annotation

de conditionnement ainsi que la participation aux séances du conseil pas vidéoconférence, réduisant ainsi considérablement les heures de travail de madame Morasse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé de madame Viky Goyette qu'un minimum de 3 heures soient payé à madame Morasse lors de son entretien hebdomadaire des locaux municipaux.

9.18 DÉSINFECTION DES PARCS Non retenue

2021-05-78

9.19 ENTRETIEN DES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ EN DÉBUT DE SAISON.

CONSIDÉRANT QU' une offre d'emploi a été envoyée pour l'entretien des terrains de la municipalité pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT QU' aucune candidature n'a été reçue à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE madame Nadia Morasse est disponible pour débuter la saison en attendant d'éventuelles candidatures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé de madame Viky Goyette et unanimement résolu que madame Morasse débute l'entretien des terrains de la municipalité.

10. SUJETS DIVERS

2021-05-79

10.1 DOSSIER PAFIO – DEMANDE D'EXCLUSION DES SECTEURS LAC CRICRI ET LAC CASTOR

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes ont été faites par les résidents des Lacs Castor et Cricri concernant la coupe de bois dans ces secteurs pendant la consultation publique et subséquemment;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes ont été faites par les résidents des Lacs Castor et Cricri concernant la coupe de bois dans ces secteurs;

CONSIDÉRANT QU'une délégation de gestion a été signée avec monsieur Yvan Anctil concernant le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé de madame Viky Goyette et unanimement résolu que la municipalité demande l'exclusion des secteurs des Lac Cricri et Lac Castor du PAFIO pour les 5 prochaines année.

2021-05-80

10.2 ANIMAUX PROBLÉMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE des avertissements verbaux et écrits ont été adressés au même résident depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE des constats d'infractions ont été émis à ce même résident par la SPCA de La Sarre;

CONSIDÉRANT QUE les constats d'infraction ont été payés, et ce sans résultats positifs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'intervenir pour la sécurité et la paix de tous les résidents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé de monsieur Robert Paquette et unanimement résolu que madame Huguette Audet entreprenne des démarches pour une éventuelle poursuite juridique dans ce dossier.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

2021-05-81

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution ou annotation

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Bruno Therrien et secondé par madame Viky Goyette de lever la séance à dix neuf heure vingt-huit. (19H28).

Daniel Céleste,
Maire

Huguette Audet
Directrice générale

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.